



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/136

Nomenclature préfecture :
Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique
Résiliation de l'accord-cadre n°202113L01 intitulé « Distribution de divers magazines et publications sur le territoire – Lot 01 Boitage de divers magazines et publications sur les villes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart, Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Yerres », conclu avec la société MILEE (anciennement ADREXO)

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision n°2021/241 du 25 novembre 2021 autorisant la signature de l'accord-cadre n°202113L01 intitulé « Distribution de divers magazines et publications sur le territoire »,

VU l'accord-cadre susvisé, notifié le 25 septembre 2021 à l'opérateur économique ADREXO, sis à Europarc Pichaury -1330 avenue Guillibert de la Lauzière à AIX-EN-PROVENCE (13592), nouvellement MILEE

VU le changement de dénomination de l'opérateur économique pour MILEE en date du 26 septembre 2022

CONSIDERANT la volonté de l'opérateur économique de cesser les activités de distributions d'imprimés sans adresse, objet de l'accord-cadre

CONSIDERANT la décision de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine de résilier l'accord-cadre à l'amiable,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE RÉSILIER l'accord-cadre n°202113L01 intitulé « Distribution de divers magazines et publications sur le territoire ».

ARTICLE 2 : Ladite résiliation met fin au contrat qui lie la CAVVVS avec l'opérateur économique MILEE à compter du 19 août 2024.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy

François DUROVRAY

Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Conseil départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par
François DUROVRAY
Date de signature : 18/07/2024
Qualité : Président



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP2024_136
Objet :	Résiliation de l'accord-cadre n°202113L01 intitulé « Distribution de divers magazines et publications sur le territoire ? Lot 01 Boitage de divers magazines et publications sur les villes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart, Montgeron, Vigneux-sur-Seine et Yerres », conclu avec la société MILEE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	091-200058477-20240718-DP2024_136-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240718-DP2024_136-AU-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Autre document) Nom original : DP 2024_136.pdf Nom métier : 99_AU-091-200058477-20240718-DP2024_136-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	18 juillet 2024 à 15h17min53s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	18 juillet 2024 à 15h17min57s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON

En attente de transmission	18 juillet 2024 à 15h18min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 juillet 2024 à 15h18min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 juillet 2024 à 15h18min20s	Reçu par le MI le 2024-07-18